

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

L'avis implique un accord-cadre.  
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques  
Groupement de commandes : Non

**2. Procédure :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-3°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Le choix de la procédure est lié à la nature du besoin, du fait que l'accord-cadre a pour objet des services récréatifs, culturels et sportifs, apparentés à des services sociaux dont la liste figure dans un avis annexé au code de la commande publique.

**3. Objet de l'accord-cadre :**

**Accord-cadre de gestion et d'animation des activités Enfance-Jeunesse sur les secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau de SAINT-LOUIS Agglomération**

**4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :**

La consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre mono attributaire de gestion et d'animation des activités Enfance-Jeunesse sur les secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau de SAINT-LOUIS Agglomération

Le descriptif détaillé des prestations attendues est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Il s'agit d'un accord-cadre de services.

Code NUTS : FRF12  
Lieux d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération

**5. Forme de l'accord-cadre - Conclusion des marchés subséquents :**

La consultation aboutira à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, selon les dispositions de l'article R.2162-6 du Code de la commande publique.

Un accord-cadre a pour but de définir les termes régissant des marchés subséquents lesquels sont lancés au moment de la survenance du besoin.



Seul le titulaire de l'accord-cadre sera alors consulté pour la remise d'une offre répondant au besoin formulé dans le marché subséquent, que le pouvoir adjudicateur pourra engager à la date de son choix.

Ces marchés subséquents seront conclus dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique.

**Le montant maximum de l'ensemble des marchés subséquents sera de 600 000 € HT, sur la durée totale de l'accord-cadre, toutes reconductions éventuelles incluses.**

Le détail des modalités de passation des marchés subséquents est précisé dans le CCAP.

#### 6. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
92331210-5	Services d'animation pour enfants
92000000-1	Services récréatifs, culturels et sportifs

#### 7. Durée de l'accord-cadre- Délai d'exécution des prestations

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Par la suite, il pourra être reconduit tacitement par deux fois pour une durée d'un an à chaque fois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire. Il en avertit alors le titulaire de l'accord-cadre 3 mois au moins avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Les délais d'exécutions de l'accord-cadre seront définis d'un commun accord sur la base du programme d'activité défini par le titulaire de l'accord-cadre. Ils pourront être formalisés dans le cadre d'un planning d'exécution et respecteront dans tous les cas le calendrier d'ouverture des activités Enfance-Jeunesse imposé dans le CCTP.

#### 8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non
- En ce qui concerne l'accord-cadre, les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites. Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue non plus.  
En revanche, dans le cadre des marchés subséquents, des variantes pourront être demandées.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique ;
  - Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique ;
  - Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique.
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.



- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.  
Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix seront fermes, révisables dans les conditions du CCAP.
- Cautionnement et garanties exigées : aucune garantie n'est exigée.
- Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre (voir CCAP).

#### 9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 10. Conditions de participation :

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

#### 11. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix	40 %

#### 12. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

#### 13. Date limite de réception des offres :

Judi 13 juillet 2023 à 12h00



14. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 07 juin 2023

